

**délibération :**  
**D\_2023\_2\_10**

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 48

Votants : 52

**Objet : Affectation des résultats 2022 du Budget principal**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 30 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 20 Mars 2023

**Titulaires** : Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNYI Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur THIENARD Gérard, Monsieur BLONDEL Alain, Monsieur PEZET Eric, Monsieur CHAINEAU Francis

**Pouvoirs :**

Monsieur BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien  
Monsieur LEMORE Christine a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine  
Monsieur GODRON Charles a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU Raphaël  
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

**Absent(s)** : Madame BANOS Stéphanie, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge

**Excusé(s)** : Madame BENOIT Florence, Madame CHARLES Sabine, Madame LEMORE Christine, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur GODRON Charles, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur SOUCHAL Georges

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;  
Vu la délibération du 30 mars 2023 approuvant le Compte de Gestion 2022 du budget principal de la Communauté de Communes,  
Vu la délibération du 30 mars 2023 approuvant le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes,  
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 17 mars 2023,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 mars 2023,

Considérant que le Compte Administratif 2022 laisse apparaître les résultats ci-dessous,

A savoir

#### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 48 552,76  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 3 112 717,65

#### Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 100 197,22  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 276 720,94

#### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :  
En dépenses pour un montant de : 317 979,90  
En recettes pour un montant de : 69 674,00

#### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 99 555,93

Sur la proposition de la commission des finances, réunie le 17 mars 2023, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

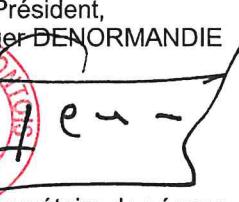
- Décide d'affecter le résultat de clôture du budget principal 2022 comme suit :

#### AFFECTATION

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 99 555,93  
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 3 289 882,66

- Décide de reporter l'excédent d'investissement comme suit :  
Excédent d'investissement reporté : 148 749,97

**Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE  
  
Le secrétaire de séance  


Emis le 30/03/2023, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 06/04/2023

*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à*

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le 06/04/2023

ID : 077-200040251-20230330-D\_2023\_2\_10-DE

partir du site [www.telerrecours.fr](http://www.telerrecours.fr). Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.